



PROCES-VERBAL 1.1
Vendredi 5 avril 2019

Ville de Marck-en-Calais

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

L'an deux mille dix-neuf, le vendredi 5 avril, à dix-neuf heures, les Membres du Conseil Municipal de MARCK proclamés par le Bureau Électoral, à la suite des opérations du 30 mars 2014 et du 16 juillet 2017, se sont réunis sur la convocation du 21 février 2019 qui leur a été adressée conformément aux articles L. 2121-10 à L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Madame NOEL Corinne, Maire.

Étaient Présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

NOËL Corinne, LEFEBVRE Raymond, BIOUSSE Régis, JAMPY Isabelle, MARTIN Fabrice, LOUCHEZ Laurence, MERCIER Sabrina, PILLE Robert, WILLAUME Quentin, GEISLER Maryse, DUMONT Pierre-Henri, MAGNIER Renée, COURTOIS Thierry, GATEL Renée, VAUTIER Monique, MASSON Tony, DESORT Annie, FOURNIER Annick, EMILE Bernard, BOUCHEL William, CARBONNIER Thérèse.

Étaient Excusés :

DESEIGNE Véronique (Pouvoir Pierre-Henri DUMONT)
LEGROS Marc (Pouvoir Régis BIOUSSE)
LENGLIN Daniel (Pouvoir Corinne NOEL)
VANDEWALLE Julie (Pouvoir Laurence LOUCHEZ)
FIOLET Evelyne
MASSET Christian (Pouvoir Annick FOURNIER)
CARON Jean-Luc (Pouvoir Bernard EMILE)
BRANLY Sandrine (Pouvoir Thérèse CARBONNIER)

Secrétaire de Séance : Quentin WILLAUME



A Mesdames et messieurs les conseillers municipaux,
A Mesdames et messieurs les administrés qui assistent à ce conseil,
À tous les internautes qui nous suivent en direct sur le site Facebook de la ville,
Madame le Maire souhaite la bienvenue à ce conseil municipal.

Avant de débiter la séance, madame le Maire fait part au conseil municipal de quelques informations :

1. Roadshow de Formule 1

Le samedi 20 Avril : Road Show

Événement exceptionnel : la formule 1 débarque à Marck !

Après plusieurs années d'absence, la France accueille depuis l'année dernière, au Castellet, à nouveau un Grand Prix.

Au programme : un village d'animations, une manche qualificative ouverte à tous pour le championnat de France de simulation de Formule 1, un stand de Grand Prix, des rencontres avec des pilotes et des techniciens...

Le clou du spectacle : une Formule 1 Renault s'élancera à deux reprises dans la journée (11 heures et 16 heures) depuis la place de l'Europe jusqu'à l'angle de l'impasse Honoré via l'avenue Mitterrand, avant d'enchaîner des donuts et autres figures.

Un spectacle gratuit et exceptionnel !

Les amateurs de sport mécanique seront ravis.

La commune attend, pour cette manifestation unique dans la région, 10 à 15 000 personnes.

2. Amende concernant le déficit de logements sociaux

Une bonne nouvelle concernant le déficit de la commune et le paiement de l'amende correspondante. Grâce à nos efforts de construction notamment les 48 logements de l'allée des cyprès, le taux de logements sociaux a atteint cette année 15,10%.

De ce fait, la commune ne paiera plus cette amende qu'elle payait depuis 2011.

Une économie substantielle puisque cette amende représentait en 2018 : 29 356 € et a culminé à 34 132 € en 2017.

Ces précisions étant faites, je vous propose de désigner Monsieur Quentin WILLAUME, le plus jeune de l'assemblée, secrétaire de séance.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Le quorum étant atteint, Madame le Maire déclare ouverte la séance du Conseil municipal. Le 1^{er} point de l'Ordre du jour est examiné.

1 - ADMINISTRATION GENERALE

1.1 Approbation du Procès-Verbal du 28 février 2019

ADOPTE A L'UNANIMITE

2 - FINANCES

2.1 Budget commune – Approbation du compte de gestion 2018

Madame le Maire laisse la parole à Monsieur Lefebvre Raymond pour présenter ce dossier.

POINT 2.1 INTERVENTION DE MONSIEUR RAYMOND LEFEBVRE :

« Le compte de gestion est le bilan financier des comptes de la commune établi par le comptable de la commune, le Trésorier de Calais Municipal et Banlieue.

Je vous rappelle que les opérations relatives à l'exécution du budget relèvent exclusivement des ordonnateurs et des comptables publics. Les fonctions d'ordonnateur et de comptable public sont incompatibles. L'ordonnateur prescrit l'exécution des recettes et des dépenses. Le comptable, seul chargé du maniement des fonds publics, en assure le recouvrement ou le paiement après avoir exercé les contrôles visant à constater la régularité de ces recettes ou de ces dépenses.

Il doit être conforme au Compte Administratif et doit être validé par le Conseil Municipal.

Je vous confirme que les chiffres et les résultats du compte de gestion 2018 sont strictement identiques à ceux du compte administratif 2018 autant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement. Ce compte de gestion n'appelle ni observation et ni réserve sur la tenue des comptes. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

2.2 Budget commune – Approbation du compte administratif 2018

Madame le Maire explique que « le document « compte administratif 2018 » vous a été transmis par courrier pour la Commission Finances du 21/03/2019.

Avant de donner la parole à Monsieur Lefebvre Raymond 1^{er} adjoint, qui va vous faire une brève présentation du Compte Administratif 2018, Madame le Maire rappelle les résultats :

- Excédent de fonctionnement : 1 961 406,86 €
 - Excédent d'investissement : 615 709,54 €
- L'excédent global fin 2018 est donc de 2 577 116,40 €.

Madame le Maire souligne également les efforts réalisés au quotidien par les Elus et les services pour rendre un service public de qualité en rationalisant et économisant les moyens.

C'est un challenge au quotidien qui a permis cette année, situation rare pour une commune, de diminuer les dépenses de fonctionnement.

Madame le Maire rappelle que l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales pose le principe selon lequel dans la séance où le Compte Administratif du Maire est débattu, le Conseil municipal élit un Président de séance autre que le Maire. Le Maire peut assister à la discussion mais doit se retirer au moment du vote ».

Madame le Maire propose d'élire Monsieur Lefebvre Raymond, Président de la séance pour cette question.

ADOpte A L'UNANIMITE

Madame le Maire demande donc à monsieur Lefebvre Raymond de nous présenter le Compte Administratif 2018.

POINT 2.2 INTERVENTION DE MONSIEUR RAYMOND LEFEBVRE

« En fonctionnement, le montant total des dépenses s'élève à 8 781 063,08 € réparti essentiellement entre :

- 56,64 % de charges de personnel qui baissent de 2,33 % (chapitre 012). Cette diminution est liée à des départs d'agents non remplacés (mutation, retraite), à la fin des contrats civiques et à une maîtrise des heures supplémentaires
- 21,48 % de charges à caractère général (chapitre 011 : fonctionnement des services et des bâtiments, contrat de prestation,...) qui sont en baisse de 6,3 % du fait d'une maîtrise des dépenses, de la suppression de certaines prestations comme « Fleurissement », « Service Info Population » et « Lutte des rats musqués », à la fin des TAP et à des manifestations organisées en 2017 non reconduites en 2018
- 13,83 % d'autres charges de gestion courante (chapitre 65 : service incendie, subventions, indemnités des élus, atténuations de charges...)
- 3,07 % d'autres charges (financières, exceptionnelles, provisions, chapitres 66 à 68).

Les recettes se sont élevées à 10 742 469,94 € dont essentiellement :

- 49,44 % d'impôts et taxes (chapitre 73)
- et 32,68 % de dotations et participations (chapitre 74).

Le résultat reporté de l'année 2017 au compte 002 s'est élevé à 600 000 €.

Nous avons donc pour 2018 sur le Budget Général un excédent de fonctionnement de 1 961 406,86 €.

En investissement, le compte fait apparaître :

En dépenses un montant de 4 068 151,38 € réparti en grande partie entre les différents chantiers terminés ou commencés ou poursuivis en 2018 (l'aménagement de la Place de l'Europe et des rues adjacentes, la poursuite des travaux de mise en œuvre d'un système de vidéosurveillance et de la modernisation du réseau d'éclairage public, le démarrage des travaux de mise en sécurité incendie de l'école élémentaire Victor Hugo et des travaux d'aménagement du parking rue Pasteur et rue du 28 Septembre, les travaux de mise en sécurité à l'école élémentaire du Moulin, les travaux de réaménagement de l'immeuble rue St Martin en maison médicale, ...) et des achats (matériel pour les

services techniques, matériel informatique pour les services administratifs et les écoles, matériel de sécurité pour la Police Municipale, ...), ainsi qu'à des acquisitions foncières (immeuble rue Jobert, terrains Impasse Vauban, rue Pasteur et rue du 28 Septembre) et qu'au paiement des annuités d'emprunt.

En recettes un montant de 4 683 860,92 € composés de subventions, de remboursement du Fonds de Compensation de la TVA (F.C.T.V.A.), de taxes locales d'aménagement, de l'excédent d'investissement de 2017 et de l'affectation de l'excédent de fonctionnement de 2017.

Compte tenu de ces éléments, la section d'investissement laisse donc apparaître un excédent de financement de 615 709,54 €.

Des restes à réaliser sont à prendre en compte sur cette section d'investissement pour l'exercice 2018 avec 1 136 863 € en dépenses à réaliser (principalement les travaux de la place de l'Europe) et 487 444 € en recettes à réaliser (il s'agit de subventions notamment pour la réhabilitation de la Ferme des Aigrettes, les travaux de rénovation du réseau d'éclairage public, les travaux de sécurisation des établissements scolaires, les travaux de la Rue Victor Hugo et de la Place de l'Europe,...). »

Madame le Maire quitte la salle.

ADOpte PAR 24 VOIX POUR & 4 ABSTENTIONS

*(Mme Annick FOURNIER + pouvoir de M. Christian MASSET
et M. Bernard EMILE + pouvoir de M. Jean Luc CARON)*

2.3 Budget commune – Affectation des résultats 2018

Les résultats de l'exercice 2018 doivent être affectés avant d'être repris dans le budget 2019.

Je vous propose d'approuver l'affectation suivante :

- Report de l'excédent d'investissement (article 001 recettes d'investissement) pour 615 709,54 €
- Autofinancement des investissements (article 1068 recettes d'investissement) pour 1 361 406,86 €
- Report du solde de l'excédent de fonctionnement en section de fonctionnement (article 002 recettes de fonctionnement) pour 600 000 €.

ADOpte PAR 24 VOIX POUR & 4 ABSTENTIONS

*(Mme Annick FOURNIER + pouvoir de M. Christian MASSET
et M. Bernard EMILE + pouvoir de M. Jean Luc CARON)*

2.4 Budget commune – Consolidation des comptes 2018

Madame le Maire laisse la parole à Monsieur Lefebvre Raymond pour présenter ce dossier.

INTERVENTION DE MONSIEUR RAYMOND LEFEBVRE

« En application de l'article L. 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, madame le Maire vous demande d'approuver la consolidation des comptes 2018 telle que présentée dans le projet de délibération qui reprend le montant de la subvention versée en 2018 au Centre Social et Culturel par la commune.

Le Centre Social et Culturel ne peut fournir son bilan financier 2018 puisque le commissaire aux comptes de l'association n'est pas intervenu à ce jour. Madame le Maire vous propose donc d'annexer ce bilan au budget principal dès sa validation par le commissaire aux comptes et par le Conseil d'Administration du CSC.

Le résultat vous sera communiqué lors d'un prochain Conseil Municipal ».

ADOpte A L'UNANIMITE

2.5 Budget commune – Approbation du budget primitif 2019

Comme Madame le Maire l'a annoncé en début de séance, la commune ne versera pas de pénalités au titre du déficit de Logements Locatifs Sociaux (LLS) puisque suite à l'inventaire de 2018, le pourcentage de LLS est supérieur à 15 %.

Le document « Budget Primitif » qui a été envoyé par courrier pour la Commission Finances du 21/03/2019 a donc été modifié en page 6 de la manière suivante :

- article 739115 : Prélèvement au titre de l'article L55 de la Loi SRU : - 40 000 €
- article 022 : dépenses imprévues : + 40 000 €.

Madame le Maire laisse la parole à Monsieur Lefebvre pour vous retracer en quelques mots, les grandes lignes du budget 2019.

INTERVENTION DE MONSIEUR RAYMOND LEFEBVRE

« De façon synthétique, je vous rappelle les éléments suivants :

Le budget primitif 2019 s'élève globalement à 15 371 287,40 € dont 10 375 124 € en section de fonctionnement et 4 996 163,40 € en section d'investissement.

Cette proposition intègre la reprise des restes à réaliser 2018 et l'affectation des résultats votée précédemment.

Il se décompose comme suit :

1) Pour la section de fonctionnement

- *en dépenses :*
 - *2 263 880 € pour les charges à caractère général*
 - *5 250 000 € pour les charges de personnel*
 - *1 339 500 € pour les autres charges de gestion courante*
 - *248 000 € pour les charges financières*
 - *52 800 € pour les charges exceptionnelles*
 - *2 000 € pour les atténuations de produits (Remboursement de dégrèvement de taxe d'habitation sur les logements vacants)*
 - *581 945 € de dépenses imprévues*
 - *336 999 € pour les dotations aux amortissements*
 - *300 000 € de virement à la section d'investissement.*

Par rapport au Budget Primitif 2018, cette masse de dépenses progresse de 0,5 % hors virement à la section d'investissement et dépenses imprévues.

La ligne des dépenses imprévues, 581 945 €, a été créée par mesure de prudence. Elle est destinée à couvrir les nouveaux besoins qui apparaîtraient durant l'année.

Afin de financer les projets communaux, le virement à la section d'investissement diminue par rapport au niveau du Budget Primitif 2018 et atteint 300 000 €, ceci permettra quand même de conserver un certain résultat de fonctionnement pour préparer le financement des investissements futurs.

- *en recettes :*

Elles s'équilibrent avec l'affectation partielle du résultat de fonctionnement 2018 qui a fait l'objet d'une reprise lors de ce conseil municipal.

La hausse du chapitre 73 « Impôts et taxes » et la baisse du chapitre 74 « Dotations et participations » sont liées à la réforme de la Taxe d'Habitation : la compensation de l'Etat est affectée à l'article 73111 « Taxes foncières et d'habitation » et non pas à l'article 74835 « Compensations au titre des exonérations TH ».

Les autres dotations et participations ont été évaluées avec prudence.

2) Pour la section d'investissement

- Les dépenses prévues l'année dernière se poursuivent dans le cadre des restes à réaliser, pour un montant de 1 136 863 €.

En dépenses nouvelles, il est envisagé conformément au débat budgétaire pour 2 418 800 € dont 1 497 100 € pour le financement des travaux de la Place de l'Europe, 120 000 € pour la poursuite des travaux de mise en conformité de l'école élémentaire Victor Hugo et 9 000 € pour le démarrage des travaux de réfection du quartier des Hautes-Communes.

D'autres travaux et acquisitions sont envisagés pour 792 700 €. Le détail de ces nouvelles inscriptions budgétaires figure dans la maquette « Budget Primitif 2019 », de la page 17 à 19 ».

Monsieur William BOUCHEL intervient pour dénoncer la présence d'un caméraman qui filme le conseil sans que l'autorisation des conseillers n'ait été sollicitée ce qui ne respecte pas le droit à l'image.

Monsieur Pierre-Henri DUMONT répond que les conseils municipaux sont publics et filmés sur Facebook.

De ce fait, la présence du cameraman ne change rien.

Monsieur Pierre-Henri DUMONT explique qu'il ne s'agit pas de faire la promotion d'un Député mais de réaliser un reportage sur ce qui se passe dans la vie d'un Député.

Monsieur Pierre-Henri DUMONT rappelle que le cameraman dispose d'une carte de presse comme les journalistes du Nord Littoral et de la Voix du Nord.

Monsieur Pierre-Henri DUMONT demande à monsieur BOUCHEL de choisir, soit il accepte d'être filmé sur Facebook et par le caméraman, soit il refuse complètement d'être filmé.

Madame le Maire reprend et donne la parole à monsieur Raymond LEFEBVRE.

INTERVENTION DE MONSIEUR RAYMOND LEFEBVRE

- « Les recettes équilibrent les dépenses avec :
 - l'excédent de fonctionnement 2018 affecté à l'investissement qui a progressé de près de 49 % par rapport à l'exercice 2017, pour 1 361 406,86 €
 - l'excédent d'investissement 2018 de 615 709,54 €, en comparaison, en 2017, l'excédent d'investissement était de 439 665,93 €
 - le virement provenant de la section de fonctionnement pour un montant de 300 000 €
 - le fonds de compensation de la TVA d'un montant d'environ de 376 000 €
 - les subventions d'investissement pour un montant prévisionnel de 1 386 654 € dont le détail figure dans la maquette « Budget Primitif 2019 », de la page 27 à 29 ».

Madame le Maire reprend en remerciant monsieur Raymond LEFEBVRE de toutes ces explications.

Avant de passer au vote, madame le Maire souhaite revenir sur les investissements importants de l'année 2019, en plus de la place de l'Europe et de la mise en conformité de l'école Victor Hugo à savoir :

- Un programme de travaux de voiries comme les travaux de rénovation du quartier des marronniers, de finalisation des parkings rue du 28 septembre et rue Pasteur notamment ;
- La mise en place de caméras de vidéo-surveillance, l'installation de bornes incendie, ...
- L'aménagement des espaces extérieurs comme l'acquisition de mobilier urbain et des illuminations de voiries, l'installation d'une balançoire PMR (projet participatif 2018) ...
- L'acquisition d'équipements et des travaux dans les stades et les salles de sports comme la création d'un terrain de tennis ou la réfection du terrain de football du « Petit pont » ou l'acquisition de tapis de judo ...
- L'acquisition de vidéoprojecteurs, de tableaux interactifs et de mobilier pour les écoles ; l'installation de bornes WIFI

- Enfin des travaux en régie avec la mise en place d'un bardage extérieur aux services techniques, le réaménagement des vestiaires de football au stade et au bâtiment du Fort-Vert, ...

Monsieur Bernard EMILE explique que la baisse prévue du taux de taxe foncière sur les propriétés bâties va priver la commune de recettes qui auraient pu permettre de diminuer les tarifs d'accès aux services publics comme la cantine, les centres de loisirs, ... qui sont payés par les moins aisés.

Monsieur Bernard EMILE constate également une augmentation des crédits sur les festivités.

Monsieur Raymond LEFEBVRE rappelle l'engagement électoral de baisser de 10% la taxe d'habitation et l'impossibilité de poursuivre cette baisse du fait de la réforme en cours, ce qui a entraîné le report de la diminution sur le foncier bâti.

Monsieur Raymond LEFEBVRE répond que deux belles manifestations auront lieu cette année, le roadshow et l'inauguration de la place de l'Europe, ce qui entraîne une augmentation de cette ligne budgétaire mais tout le monde pourra en apprécier la qualité.

Monsieur William BOUCHEL explique que les recettes de fonctionnement sont en augmentation dues au dynamisme des bases et à l'augmentation de la dotation de solidarité urbaine, ce qui représente 4 720 000 € entre 2014 et 2018 du fait de l'augmentation de la population.

Mais la Dotation Forfaitaire a baissé de 1 200 000 €.

D'où un excédent global de recettes de 3 500 000 €.

Cette somme a permis de réaliser des investissements.

Monsieur William BOUCHEL passe aux dépenses de fonctionnement qui sont maîtrisées voire en diminution.

Il faut toutefois faire attention à la qualité du service rendu.

Monsieur William BOUCHEL termine sur les dépenses d'investissement qui, par choix, n'ont pas été génératrices de charges de fonctionnement supplémentaires.

Monsieur William BOUCHEL rappelle que la municipalité précédente a fait le choix dans ses investissements de répondre à des besoins de la population comme la création de garderies dans les écoles, la rénovation de cantines scolaires pour maintenir les effectifs, la réhabilitation de la structure Petite Enfance et de la ferme des aigrettes, la construction d'une salle de sport aux Dryades, ...

Le choix a été fait de répondre aux besoins des associations également.

Souvent, ces investissements ont été générateurs de charges de fonctionnement supplémentaires.

Monsieur William BOUCHEL conclut qu'à ce jour, il n'y a plus beaucoup de nouveaux services à créer sur la commune sauf la médiathèque et que ces choix d'investissements n'ont pas laissé la commune en difficulté financière, puisque la commune présentait en 2014 un excédent global de 1 000 000 € auquel il faut rajouter les 3 500 000 €, ce qui a permis de retrouver des marges financières intéressantes.

Monsieur William BOUCHEL alerte sur 2020 qui sera une année charnière du fait des répercussions liées à l'investissement de rénovation de la place de l'Europe.

2020 sera l'année durant laquelle la commune devra se poser la question de recourir ou non à de nouveaux emprunts pour financer ses investissements, comme la rénovation du quartier des Hautes Communes et de la rue de la rivière d'Oye.

Monsieur William BOUCHEL rappelle que l'engagement de baisser la taxe d'habitation de 10 % a été tenu mais qu'en réalité, sa taxe d'habitation a augmenté l'an dernier de 32 euros du fait de l'augmentation des bases, l'augmentation du taux de l'intercommunalité et l'instauration de la taxe GEMAPI.

Le pouvoir d'achat n'a pas augmenté mais a été préservé.

Concernant la taxe foncière, les bases ont également augmenté et la taxe sur la GEMAPI a également été instaurée.

La TEOM l'impacte également du fait d'un lissage de la taxe pendant 5 ans suite au transfert de la compétence de collecte des ordures ménagères en 2017 à l'agglomération.

Une perte également de 12 euros de pouvoir d'achat.

Monsieur William BOUCHEL explique qu'il n'est pas d'accord avec l'expression qui a pu être employée de « redressement financier ».

La commune a une gestion rigoureuse et saine. De ce fait, elle a retrouvé des marges de manœuvre.

Madame le Maire confirme que les baisses successives d'impôt ont permis de préserver le pouvoir d'achat.

Madame le Maire explique que concernant les investissements, la commune a réalisé 10 500 000 € d'investissements sur 5 ans comme l'église des Hemmes, le stade synthétique, ...

Monsieur William BOUCHEL confirme que cette politique d'investissements est due à l'augmentation de la D.S.U. suite au passage des 10 000 habitants.

Monsieur William BOUCHEL remercie le personnel communal pour le travail effectué.

Monsieur Pierre-Henri DUMONT reprend en commençant par la D.G.F. qui a effectivement augmenté du fait de la hausse de la D.S.U.

Mais la commune perd dans certains postes et gagne dans d'autres.

Monsieur Pierre-Henri DUMONT explique que pour analyser la situation de la commune, il est préférable de ramener la D.G.F. au montant par habitant.

Car, si la population augmente, la commune répond à davantage de besoins ce qui représente un coût supplémentaire.

250 € par habitant de D.G.F. en 2019 pour 258 € en 2014 ce qui montre que cette dotation baisse au fil du temps.

Mais la D.S.U. augmente et représente plus 40 % de la D.G.F. ce qui est problématique puisque cette dotation peut être perdue si la population devient un peu trop riche.

Ce fonctionnement a un effet sur les communes qui n'ont aucun intérêt à attirer des populations plus riches au risque de perdre cette dotation ou d'élever le pouvoir d'achat des habitants.

Monsieur Pierre-Henri DUMONT s'étonne que la commune perçoive un tiers de sa D.G.F. en D.S.U. et qu'en même temps, la commune perde le fonds départemental de compensation de la taxe professionnelle car Marck est une commune plus riche que la moyenne des communes du Pas de Calais.

Monsieur Pierre-Henri DUMONT confirme que la promesse de campagne a été tenue concernant la baisse de la fiscalité.

Monsieur Pierre-Henri DUMONT rappelle que depuis 2014, des services nouveaux ont également été créés comme la police municipale qui ne génère essentiellement que des dépenses de fonctionnement, la vidéosurveillance permettant d'avoir plus de sécurité pour la population, le jardin d'enfants, la maison médicale, le service passeport et carte d'identité, les bourses (propriété, permis de conduire, séjour à l'étranger pour les étudiants...), le centre de vacances d'été, les béguinages pour les personnes âgées,...

Monsieur Pierre-Henri DUMONT rappelle que la commune en plus des investissements a créé des services nouveaux.

Monsieur Pierre Henri-DUMONT confirme que chaque majorité apporte sa pierre à l'édifice pour améliorer la qualité de vie de la population et créer une ville où il fait bon vivre.

Monsieur Pierre-Henri DUMONT revient sur les dépenses de fonctionnement qui diminuent, ce qui permet avec des recettes qui augmentent, de dégager des marges pour investir sans emprunt. Un seul emprunt a été réalisé pour financer les travaux de la place de l'Europe car il s'agit d'un investissement sur les 50 prochaines années.

Monsieur Pierre-Henri DUMONT rappelle que dans l'établissement de ses budgets, la commune est toujours très prudente et transparente sur ce sujet.

Par exemple, entre le DOB et ce jour, la commune a déjà récupéré 100 000 € grâce aux efforts de construction de logements sociaux et à la hausse des dotations ce qui perdura dans les années à venir pour financer des projets comme le quartier des Hautes Communes.

Monsieur Pierre-Henri DUMONT rappelle que le lissage de la TEOM est au bénéfice des marchois dont le taux va baisser mais sur 5 ans pour éviter que les habitants des communes dont le taux augmente soient impactés trop brutalement.

Monsieur Pierre-Henri DUMONT explique que la GEMAPI est nécessaire pour le Calais car le territoire est en majorité en polder sous le niveau de la mer et que les risques d'inondation sont réels.

Cette taxe fait suite au transfert de la compétence aux intercommunalités et à l'absence de financements en parallèle mais également au désengagement des départements du Nord et du Pas de Calais.

L'agglomération a décidé de ne pas lever la taxe la première année mais au vu des coûts d'entretien des ouvrages nécessaires à la lutte contre les inondations, il a été décidé de créer cette taxe.

Une institution des wateringues a dû être créée également.

Il s'agit de compenser un désengagement de l'Etat et des Départements.

Monsieur William BOUCHEL demande quel est le coût de la manifestation de Formule 1.

Monsieur Raymond LEFEBVRE répond que le coût exact n'est pas connu à ce jour mais que la commune est actuellement à la recherche de sponsors pour le diminuer.

Monsieur William BOUCHEL revient sur la baisse des charges de fonctionnement et le manque de chauffage lors de certaines manifestations comme lors d'un loto et du salon de l'artisanat.

Madame le Maire répond que la manque de chauffage n'est en aucun cas une volonté communale de réaliser des économies.

Le planning des manifestations est transmis au chauffagiste qui procède au réglage et quand il y a un problème, l'astreinte est contactée.

Monsieur Pierre-Henri DUMONT explique que pour éviter tout fantasme, le coût du roadshow est de 30 000 € sachant que la commune va obtenir des subventions non validées à ce jour qui va ramener ce coût à 10 à 15 000 € soit environ 1 € par habitant ce qui est loin d'être exorbitant.

Monsieur Pierre-Henri DUMONT rappelle qu'une manifestation de ce type permet de promouvoir la ville et le territoire. Les commerçants seront également impactés par la venue de 10 000 personnes.

ADOpte PAR 23 VOIX POUR, 1 ABSTENTION (M. William BOUCHEL) & 4 VOIX CONTRE
(Mme Annick FOURNIER + pouvoir de M. Christian MASSET
et M. Bernard EMILE + pouvoir de M. Jean Luc CARON)

2.6 Subventions 2019

2.6.1 Budgets annexes CCAS et Foyer des Personnes Agées

Avant de passer la parole à Madame JAMPY pour présenter cette délibération, Madame le Maire revient sur l'action du CCAS.

Etablissement public autonome, le Centre Communal d'Action Communale mène une action quotidienne auprès des personnes âgées et des personnes rencontrant dans leur vie des difficultés.

Par exemple, 69 bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active sont suivis régulièrement pour les aider dans leur vie quotidienne.

Des permanences de la C.P.A.M. sont également réalisées pour tout ce qui concerne la santé mais également du Plan Local d'Insertion par l'Economique P.L.I.E. pour aider au retour à l'emploi.

Concernant la santé, la Mutuelle JUST, mutuelle santé à la disposition des marckois rencontre toujours un franc succès et protège actuellement 412 marckois.

L'épicerie sociale permet à une centaine de familles marckoises de bénéficier d'une aide dont elles ont besoin pour leur quotidien en échange de quelques heures de bénévolat.

Il est important pour le CCAS et la commune de soutenir certains marckois mais en échange, ils doivent aider la collectivité. C'est le principe du « donnant-donnant »

Enfin, l'action envers les personnes âgées est remarquable. En lien avec le centre social, des animations sont mises en place. Un système de restauration au sein du foyer de l'Age d'or permet à une quarantaine de personnes de déjeuner tous les midis.

Cette année, nous allons développer des repas intergénérationnels. Des personnes âgées iront manger dans les cantines scolaires une à deux fois par semaine.

INTERVENTION DE MADAME ISABELLE JAMPY

« Les subventions sont composées d'une part Fonctionnement et d'une part Mise à disposition de personnel.

Le versement de la subvention pour les frais de personnel sera une opération neutre pour le budget principal de la ville de Marck et pour les budgets annexes :

- *pour le budget principal : un mandat sera établi pour le versement de la subvention et un titre sera émis pour la facturation des frais de personnel*
- *pour les budgets annexes : un titre sera émis pour l'encaissement de la subvention et un mandat sera établi pour le remboursement des frais de personnel.*

Madame le Maire vous propose d'attribuer aux budgets annexes, les subventions 2019 suivantes :

- *Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) : 221 600 €*
 - *Part fonctionnement : 74 600 €*
 - *Part mise à disposition de personnel : 147 000 €*

- *Foyer des Personnes Agées (FPA) : 95 000 €*
 - *Part fonctionnement : 47 000 €*
 - *Part mise à disposition de personnel : 48 000 €.*

Les subventions pour le fonctionnement ne seront versées qu'en fonction des besoins de trésorerie de ces budgets.

Les subventions pour la mise à disposition du personnel seront versées en fin d'année en fonction du coût réel des frais de personnel ».

ADOPTE A L'UNANIMITE

2.6.2 Associations locales et œuvres d'utilité publique

Madame le Maire tient une nouvelle fois rappeler le soutien important de la commune aux associations marckoises quel que soit leur domaine d'intervention : culturel, sportif, artistique, éducatif, etc...

C'est le tissu associatif marckois qui apporte à la commune son dynamisme et sa richesse qui la rendent si attractive.

Madame le Maire tiens à remercier l'ensemble des bénévoles pour leur engagement et leur investissement.

La commune apporte une aide financière aux associations marckoises auxquels il faut rajouter les moyens matériels mis à disposition : équipements sportifs, salles, podium,

INTERVENTION DE MADAME LOUCHEZ

Conformément aux recommandations faites par la Chambre Régionale de la Cour des Comptes, l'ensemble des demandes de subventions ont été formulées sur dossier détaillant l'exercice financier de l'année N-1. Dans un deuxième temps, les demandes ont été contrôlées par les services administratifs de la mairie puis ont été validées par une commission mixte composée d'élus, du DGS et d'agents communaux. La proposition a ensuite été soumise à madame Le Maire pour approbation.

Nous avons décidé de continuer à soutenir nos associations qui contribuent quotidiennement à rendre notre ville accueillante et attractive. L'ensemble des subventions proposées dans cette délibération représente 521 173 €, soit 5 % du budget de fonctionnement de la ville. La baisse des attributions est liée essentiellement au refus de l'association Les Amis de l'Accordéon de percevoir une subvention en 2019, à la suppression de la subvention pour l'association Football Club des Hemmes du fait de sa dissolution et à la diminution de la subvention pour le CSC JY Cousteau, leur budget prévisionnel 2019 étant en baisse à leur demande, la subvention communale a donc été ajustée.

A l'inverse, certaines associations verront leur subvention de fonctionnement 2019 augmenter comme l'OMS, l'AS Marck Football, le FJEP du Fort-Vert, le Ping-Pong, l'ASM Pétanque, le Tennis Club de Marck, suivant l'évolution de leurs adhérents ou de leurs activités. De nouvelles demandes de subvention ont également été acceptées notamment pour la Colombe Marckoise, les Ghostbullers ou la Bibliothèque des patients de l'hôpital.

La commune doit lorsqu'une subvention dépasse le seuil de 23 000 €, conclure une convention avec l'organisme de droit privé qui en bénéficie, définissant l'objet, le montant, les modalités de versement et les conditions d'utilisation de la subvention attribuée. Nous vous demandons d'autoriser Madame le Maire à conclure et à signer les conventions avec les associations dont le montant annuel de leur subvention est supérieur à 23 000 €. Les associations concernées sont : Le Centre Social et Culturel, l'AS Marck Football, l'Amicale du Personnel et le Comité des Fêtes et de la Culture de MARCK.

Je vous rappelle que les élus qui sont membres dirigeants, ou président d'honneur ou ont un lien de parenté avec un des membres d'une association pour laquelle le Conseil Municipal propose de verser une subvention de fonctionnement 2019 ne doivent pas participer au vote afin d'éviter tout conflit d'intérêt.

Ainsi ne prennent pas part au vote pour les associations suivantes :

L'Office Municipal des Sports : Corinne NOEL, Laurence LOUCHEZ, Fabrice MARTIN, Daniel LENGLIN, Isabelle JAMPY, Quentin WILLAUME, William BOUCHEL, Madame Evelyne FIOLET

Le Comité des Fêtes et de la Culture de MARCK : Corinne NOEL, Robert PILLE, Laurence LOUCHEZ, Quentin WILLAUME, Sabrina MERCIER, Daniel LENGLIN, Fabrice MARTIN, Thierry COURTOIS, Tony MASSON, Thérèse CARBONNIER

Le Centre Social et Culturel J.Y Cousteau : Corinne NOEL, Fabrice MARTIN, Daniel LENGLIN, Quentin WILLAUME, Véronique DESEIGNE, Laurence LOUCHEZ, Isabelle JAMPY, Monique VAUTIER, Annick FOURNIER

Le Comité de Jumelage : Corinne NOEL, Daniel LENGLIN, Thierry COURTOIS, Fabrice MARTIN, Laurence LOUCHEZ, Quentin WILLAUME, Annie DESORT, William BOUCHEL, Christian MASSET

Trans'en'danse : Evelyne FIOLET

Les amis de l'accordéon : Evelyne FIOLET

L'AS MARCK Pétanque : Corinne NOEL

Amicale du Personnel : Corinne NOEL

Théâtre de l'Envol : Evelyne FIOLET

Union DDEN : Annick FOURNIER, Evelyne FIOLET, Bernard EMILE, William BOUCHEL

ADOPTE A L'UNANIMITE

2.7 Autorisations de programme – crédits de paiement (AP/CP)

Madame le Maire rappelle que les articles L. 2311-3 et R. 2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoient que la section d'investissement du budget peut comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiement (AP/CP). Cette procédure permet à la commune de ne pas faire supporter au budget annuel l'intégralité d'une dépense pluriannuelle, mais seules les dépenses à régler au cours de l'exercice.

Les autorisations de programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes.

Les autorisations de programmes sont présentées par le Maire. Elles sont votées ou révisées par le Conseil Municipal, par délibération distincte, lors de l'adoption du budget de l'exercice ou des décisions modificatives.

Madame le Maire laisse la parole à monsieur Lefebvre pour présenter les 4 AP/CP.

2.7.1 Aménagement de la Place de l'Europe et des rues adjacentes (ajustement au BP)

Madame le Maire en profite pour faire un point rapide sur les travaux de la place de l'Europe dont l'inauguration est prévue, je vous le rappelle le 6 juillet prochain.

Je peux d'ores et déjà vous annoncer qu'elle sera achevée pour accueillir le roadshow le 20 avril prochain.

Les réseaux ont été effacés, les espaces verts ont été finalisés.

Les enrobés des voiries et des places de stationnement en périphérie de la place sont en cours de réalisation.

Les caveaux sont en cours d'installation. La voirie pour le futur cimetière devrait être réalisée courant avril

Les travaux du parc reprendront avec le retour des beaux jours.

INTERVENTION DE MONSIEUR RAYMOND LEFEBVRE

« Par délibération n° 2018-03-13 du 29 mars 2018, nous avons ajusté l'autorisation de programme et fixé les crédits de paiement de l'opération 9036 « Aménagement de la Place de l'Europe et des rues adjacentes ».

Afin de suivre l'évolution de cette opération, il convient d'ajuster les crédits de paiement et de modifier l'autorisation de programme s'y rapportant comme suit :

-	Montant de l'autorisation de programme :	5 574 147 €
-	Crédits de paiement :	
	2016	21 002 €
	2017	822 882 €
	2018	1 509 263 €
	2019	2 318 000 €
	2020	903 000 €

Les crédits seront inscrits à l'opération 9036 « Aménagement de la place de l'Europe et des rues adjacentes ». Les dépenses seront financées par autofinancement, subventions, FCTVA et emprunts ».

ADOPTE A L'UNANIMITE

2.7.2 Ecole élémentaire Victor Hugo – mise en conformité (ajustement au BP)

Petit point d'informations sur les travaux de l'école Victor Hugo.

Les travaux de mise en conformité pour la sécurité incendie de l'école continuent et devraient s'achever fin juillet 2019.

Des travaux de peinture auront lieu pendant les vacances d'avril.

INTERVENTION DE MONSIEUR RAYMOND LEFEBVRE

« Par délibération n° 2018-12-12 du 6 décembre 2018, nous avons ajusté l'autorisation de programme et fixé les crédits de paiement de l'opération 9037 « Ecole élémentaire Victor Hugo – travaux de mise en conformité ».

Afin de suivre l'évolution de cette opération, il convient d'ajuster les crédits de paiement et de modifier l'autorisation de programme s'y rapportant comme suit :

-	Montant de l'autorisation de programme :	320 000 €
-	Crédits de paiement :	
	2018	162 504 €
	2019	157 496 €

Les crédits seront inscrits à l'opération 9037 «Ecole élémentaire Victor Hugo – travaux de mise en conformité ». Les dépenses seront financées par autofinancement, subventions et FCTVA. »

Monsieur William BOUCHEL revient sur le reproche concernant son travail d'adjoint et les travaux que la commune a réalisés pour les remises aux normes des bâtiments scolaires.

Madame le Maire précise qu'il s'agit de mise aux normes incendie et que l'école risquait de fermer si les travaux n'avaient pas été engagés.

Monsieur Pierre-Henri DUMONT revient sur le reproche réalisé lors d'un précédent conseil en expliquant qu'il faisait suite à la remarque de Monsieur BOUCHEL sur la non réactivité de la commune par rapport aux fermetures de classe.

Monsieur Pierre-Henri DUMONT tient à la disposition les procès-verbaux de la commission de sécurité de 2009, 2012 et 2018 qui précisent les travaux à réaliser.

ADOPTE A L'UNANIMITE

2.7.3 Réfection du quartier des Hautes-Communes (ajustement au BP)

Madame le Maire revient sur ce projet et sa planification.

A ce jour, la commune a réalisé une assistance à maîtrise d'ouvrage qui a défini le schéma d'aménagement des voiries.

Il s'agit d'un avant-projet sommaire qu'il convient de finaliser.

Fin 2018, la maîtrise d'œuvre a été sélectionnée. Il s'agit du groupement Boitard Pruvost Herbaut. Cette maîtrise d'œuvre va permettre de finaliser le projet pour un lancement des consultations d'entreprises en 2019.

Avant cela, une réunion publique sera organisée pour présenter aux habitants du quartier ce qui est envisagé.

INTERVENTION DE MONSIEUR RAYMOND LEFEBVRE

« Par délibération n° 2018-09-11 du 27 septembre 2018, nous avons créé une autorisation de programme « Réfection du quartier des Hautes-Communes : Voiries, Eclairage Public et Placette » et fixé les crédits de paiement s'y rapportant.

Cette autorisation de programme concerne les travaux de réfection des voiries, des trottoirs, de l'éclairage public et de l'enfouissement des réseaux du quartier des Hautes-Communes ainsi que l'aménagement de la Placette. Je vous rappelle que le maître d'œuvre a été choisi pour travailler sur les travaux à réaliser qui seront présentés à la population cette année.

Madame le Maire propose de modifier l'autorisation de programme comme suit :

-	Montant de l'autorisation de programme :	1 640 000 €
-	Crédits de paiement :	
	2019	30 000 €
	2020	320 000 €
	2021	950 000 €
	2022	340 000 €

Les crédits seront inscrits à l'opération 9039 «Réfection du quartier des Hautes-Communes ». Les dépenses seront financées par autofinancement, subventions et FCTVA ».

ADOpte A L'UNANIMITE

2.7.4 Rénovation de la rue de la Rivière d'Oye

INTERVENTION DE MONSIEUR RAYMOND LEFEBVRE

« Par délibération n° 2018-03-15 du 29 mars 2018, nous avons créé une autorisation de programme « Rénovation de la voirie rue de la Rivière d'Oye » et fixé les crédits de paiement s'y rapportant. Le coût des travaux est estimé à 484 000 €.

A ce jour, l'Etat nous a accordé une subvention de 67 604,60 € au titre de la DETR 2018 pour le financement de la réfection des fossés et berges de la rue de la Rivière d'Oye. Nous avons également sollicité une subvention au titre du Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local, demande qui n'a pas été retenue.

Dans l'attente de nouveaux financements, Madame le Maire vous propose de différer la réalisation de ce programme d'investissement en 2020 et de fixer ultérieurement les crédits de paiement ».

ADOpte A L'UNANIMITE

2.8 Fiscalité directe locale – fixation des taux communaux 2019

INTERVENTION DE MONSIEUR PIERRE HENRI DUMONT

Les services fiscaux nous ont communiqués le 12 mars dernier les bases prévisionnelles des 3 taxes communales.

Comme nous l'avons annoncé lors du Débat d'Orienta-tion Budgétaire, nous entendons respecter notre engagement de baisser la fiscalité locale.

Nous nous étions engagés à baisser le taux de la taxe d'habitation sur la durée du mandat de 10 %. Ce dernier ainsi que celui de la taxe sur le foncier non bâti ont baissé de 8,33 % entre 2013 et 2017.

Suite à la mise en place de la réforme sur la taxe d'habitation permettant à 80 % des contribuables de bénéficier de la suppression progressive de leur taxe d'habitation sur leur résidence principale (diminution de 65 % en 2019), nous avons donc décidé de poursuivre notre engagement en baissant le taux de la taxe sur le foncier bâti de 1,32 % en 2018 et nous proposons de le baisser de 1,08 % en 2019.

Ainsi, nous appliquons pour la 6ème année consécutive une diminution des taux communaux de la fiscalité locale respectant notre engagement de campagne pris en 2014 devant les Marckois de baisser nos taux communaux de 10 % - Redonner confiance en la politique, c'est simple : dire, et faire ce que l'on dit.

Le taux de la taxe d'habitation reste identique ainsi que celui de la taxe sur le foncier non bâti puisque sa variation est liée avec celle de la taxe d'habitation.

Je vous propose donc de fixer comme suit les taux communaux 2019 :

- *Taxe d'Habitation : 19,15 %*
- *Taxe Foncière sur les propriétés Bâties : 19,19 %*
- *Taxe Foncière sur les propriétés non Bâties : 54,97 %.*

ADOpte PAR 24 VOIX POUR & 4 ABSTENTIONS

*(Mme Annick FOURNIER + pouvoir de M. Christian MASSET
et M. Bernard EMILE + pouvoir de M. Jean Luc CARON)*

2.9 Mise en place d'une aide facultative « Eau » pour les particuliers marckois

INTERVENTION DE MONSIEUR PIERRE HENRI DUMONT

« Conformément à mon intervention lors du dernier conseil municipal, nous délibérons ce soir pour la mise en place d'un dispositif de compensation de la hausse du prix de l'eau et de l'abonnement correspondant.

Pour mémoire, la commune de Marck est membre du SIRA, Syndicat Intercommunal de la Région d'Andres, en ce qui concerne la distribution d'eau potable.

Depuis plusieurs années, les finances du syndicat sont mauvaises, les investissements insuffisants et la parole de la ville de Marck ignorée.

Ignorée car, bien que représentant près d'un tiers du total des habitants desservis par le SIRA, la commune n'y est représentée au Conseil Syndical que par 2 délégués sur un total de 31 délégués, soit 6.5 % des voix.

Les conséquences de cette sous-représentation se sont fait sentir bien-sûr, lors du Conseil Syndical du SIRA, conseil qui a acté une augmentation du prix de l'eau, mais aussi une augmentation du prix de l'abonnement.

Les élus de la commune de Marck au sein du Conseil Syndical, monsieur BIOUSSE et madame DESEIGNE, ont bien évidemment voté contre cette double augmentation des tarifs de l'eau dans le périmètre du SIRA et donc à Marck.

Malgré une proposition de situation alternative par nos représentants, cette solution n'a pas été retenue par les élus du SIRA, des élus majoritaires en voix au sein du Conseil bien que minoritaires en nombre d'habitants représentés.

La décision de double augmentation du prix de l'eau et de l'abonnement a donc été prise, je le répète, contre notre gré.

Concrètement, en 2019, le prix de l'abonnement – la part fixe – est passé de 37,97 € à 43,50 €, soit une hausse de 15 % ; et le tarif de l'eau – la part variable selon la consommation de chacun – passera de 0,81 € le m³ à 0,91 € le m³, soit une hausse de 12 %. Cette hausse de la part variable sera, heureusement, en partie absorbée par la baisse du prélèvement de l'Agence de l'Eau, dont les effets se feront particulièrement sentir sur la facture d'assainissement collectif.

Ainsi, l'augmentation moyenne est évaluée à 6 euros par foyer.

C'est pourquoi, comme annoncé lors du dernier conseil municipal, nous vous proposons de mettre en place une aide sociale facultative prenant la forme d'un accompagnement financier dont la procédure d'attribution et de gestion sera confiée au Centre Communal d'Action Sociale.

Nous faisons des efforts de bonne gestion. Nous baissons les impôts locaux. Nous réduisons l'endettement. Nous limitons les dépenses de fonctionnement pour continuer à investir massivement pour le quotidien des Marckois. Ce n'est pas pour qu'un organisme extérieur ruine nos efforts consentis depuis 6 ans ».

Monsieur William BOUCHEL est d'accord sur ce point et rappelle que depuis 1995, la commune dénonce sa sous représentativité au sein de ce syndicat.

Monsieur William BOUCHEL explique également l'impact de cette hausse sur le pouvoir d'achat des marckois et les finances de la commune.

Monsieur William BOUCHEL demande les critères d'attribution de cette aide.

Monsieur Pierre-Henri DUMONT répond que c'est une aide pour tous les marckois qui en feront la demande et sans conditions de ressources.

Monsieur Pierre-Henri DUMONT explique qu'un courrier expliquant la démarche à suivre sera distribué aux marckois pour expliquer cette aide facultative.

Monsieur Bernard EMILE demande s'il ne serait pas plus intéressant d'être rattaché à la société des Eaux de Calais et cette question ne serait-elle pas à étudier avec l'agglomération.

Monsieur Pierre-Henri DUMONT répond que la loi NOTRE impose le transfert de la compétence à l'agglomération en 2020. Seules les communes de Marck et les Attaques sont concernées. Ce n'est donc pas à l'agglomération de prendre en charge cette aide. Un lissage sera réalisé comme pour la TEOM.

Madame le Maire précise que ce sujet est actuellement à l'étude par l'agglomération.

ADOpte A L'UNANIMITE

2.10 D.E.T.R. 2019 – Demande de subventions – Modificatif

Lors du dernier Conseil Municipal, une délibération DETR pour la réfection des voiries et trottoirs du quartier des Hautes Communes a été votée avec un montant de 1 085 380€.

La Sous-Préfecture nous a signalé que la création du boulodrome (9 000 €) sur la placette n'est pas éligible au titre de la DETR.

Le montant est donc modifié à 1 076 380€.

Je vous demande donc l'autorisation de modifier cette délibération.

Le plan de financement sera donc :

Montant total HT des travaux : 1 076 380€ HT

Taux subvention : 20 %

Montant de la subvention : 215 276 €

ADOpte A L'UNANIMITE

2.11 Réfection de l'éclairage public Quartier des Hautes Communes

Depuis sa création en 1967, aucune rénovation n'a jamais été entreprise dans le quartier des Hautes Communes. La ville souhaite donc réaménager les éclairages existants qui seraient remplacés par des équipements à LED munis de système de détection et d'abaissement de puissance.

Dans ce contexte, je vous propose de soumettre ce dossier et sollicite, à ce titre, une participation de l'État au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2019 (DSIL 2019).

Les travaux ont un coût de 634 500€ HT et la subvention DSIL demandée s'élèverait à 348 975 euros HT.

ADOpte A L'UNANIMITE

2.12 Réfection de la voirie et trottoir Quartier des Hautes Communes Subvention DSIL 2019

Depuis sa création en 1967, aucune rénovation n'a jamais été entreprise dans le quartier des Hautes Communes. La ville souhaite donc réaménager les voiries et la place afin de répondre aux attentes des riverains. Par la même occasion, les différents réseaux seront enterrés.

Une étude réalisée a permis de cibler les attentes des riverains. Les besoins ont donc été repris dans nos différentes propositions.

Dans ce contexte, madame le Maire propose de soumettre ce dossier et sollicite, à ce titre, une participation de l'État au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2019 (DSIL 2019).

Le montant des travaux atteint 1 076 380€ HT et la subvention DSIL demandée s'élèverait à 645 828 euros HT.

Monsieur William BOUCHEL demande s'il y a un risque juridique étant donné qu'il est propriétaire d'une maison sur ce quartier.

Madame le Maire confirme qu'il n'y a aucun risque.

ADOpte A L'UNANIMITE

3 – URBANISME

3.1 Cession du Terrain du Presbytère Allée des Tilleuls à Habitat Hauts-de-France

Avant de passer la parole à Monsieur BIOUSSE, Madame le Maire revient sur la politique communale en matière de logement social.

Même si le taux de la commune atteint à ce jour les 15 % -ce qui lui permet d'être exemptée d'amende SRU car nous touchons la DSU-, la loi SRU exige que la commune atteigne les 20 %.

Afin de remplir ses obligations, la commune est active dans ce domaine avec 4 opérations en cours :

- La première et la plus importante sur le site du château des Thermes avec un projet de 68 logements dont 15 pour l'accueil de personnes porteuses de handicap et 25 pour les personnes âgées mais également en front à rue 28 logements sociaux.
- Un béguinage va être créé dans le cadre du réaménagement du site du Presbytère avec la création de 7 logements pour personnes âgées.
- 4 logements seront créés au coin de la rue Gaston Paris et François Jobert en lien avec le Foyer de l'Age d'or.

Il s'agira de logements adaptés aux personnes âgées répondant à leur demande avec deux chambres et un séjour séparé, et leur permettant pour certains d'accueillir leur famille.

INTERVENTION DE MONSIEUR REGIS BIOUSSE

« La société Habitat des Hauts de France a pour projet de réaliser 7 logements sociaux prenant la forme de bédouinage sur le terrain communal autour du presbytère.

Ce projet revêt une importance non-négligeable car même si la commune a atteint les 15 % de logements sociaux cela ne lui permet simplement que de ne plus payer d'amende, en effet, la loi SRU l'oblige à atteindre 20% de logements sociaux.

Cette opération se fera en adéquation avec la rénovation du presbytère et permettra à la commune de récupérer la somme de 100 000€ correspondant à la vente du terrain. »

Monsieur Bernard EMILE demande si ces logements occupés par des personnes âgées auront des fenêtres donnant sur le cimetière.

Madame le Maire confirme que non.

Monsieur Pierre Henri DUMONT précise que le projet sera en forme de « U » et il existe un mur de séparation.

ADOpte A L'UNANIMITE

3.2 Vente d'un logement social par la société SA Cottage (Avis du Conseil Municipal)

INTERVENTION DE MONSIEUR REGIS BIOUSSE

« Par courrier du 22 janvier 2019 la société d'HLM « Le Cottage Social des Flandres » nous a fait part de l'intérêt d'un de ses locataires pour l'achat du logement social qu'il occupe. Cet intérêt a été validé par courrier des services de l'Etat en date du 19 février 2019 invitant le Conseil Municipal à donner son avis sur le projet de vente.

Pour rappel, cette procédure de vente a 2 intérêts complémentaires :

- *Poursuivre la comptabilisation des logements sociaux vendus dans le contingent communal pendant 10 ans.*
- *Sédentariser les populations sur la commune de Marck en leur permettant d'accéder à la propriété.*

Par ailleurs, comme il a été annoncé en début de conseil municipal, la commune ne paie plus d'amende pour son déficit de logements sociaux ».

ADOpte A L'UNANIMITE

4 – RESSOURCES HUMAINES

4.1 Tableau des effectifs des agents non-titulaires

Conformément à la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou établissement.

Vu le départ de 2 agents de la collectivité, je vous propose de créer 2 postes d'agents contractuels à compter du 1er avril 2019 afin de palier à ces départs :

- un emploi de juriste-marchés publics à temps complet
- un emploi de chargé de communication à temps complet

Toutes deux titulaires d'un master 2 dans leur domaine, ces personnes participent à la politique de montée en qualification du personnel communal.

Je vous propose aussi de modifier le poste de juriste déjà créé.

ADOpte A L'UNANIMITE

5 - COMMUNICATIONS DIVERSES

5.1 TRAVAUX

5.1.1 Travaux de voirie et d'éclairage public : parking rue du 28 septembre

Les travaux sont en cours de finition (enrobés et mise en place de l'éclairage public).

5.1.2 Travaux en régie :

Aménagement des bureaux en mairie : Aménagement du bureau « ressources humaines » en cours. Travaux terminés pour mi-avril.

5.1.3 Etudes : quartier des marronniers

Les entreprises ont été désignées lors de la commission achats du 21 mars.

5.2 MANIFESTATIONS PASSES

- Vendredi 1er Mars 2019 : Cérémonie accueil nouveaux arrivants

J'ai accueilli, entourée de plusieurs adjoints, les 56 nouvelles familles Marckoises. Un panier garni a été offert à chaque famille présente. L'office de Tourisme ainsi que l'UCAM étaient également représentées lors de cette cérémonie.

- Samedi 2 Mars 2019 : Concert organisé par le Comité des Fêtes présenté par Madame Laurence LOUCHET

« Le concert Marck Winter Party avec Ridsa, Tydiaz, Sound of Legend mais aussi Manuel Dubois, Léo Louison et Julien Thiebaut a été une réussite. Plus de 450 personnes ont passé une soirée exceptionnelle !! »

- Mercredi 13 mars 2019 présenté par Madame Isabelle JAMPY : *« le repas de Printemps des Aînés organisé au Complexe Hubert Seban a été animé par l'orchestre IBIZA. Plus de 100 personnes étaient au rendez-vous ; un excellent déjeuner a été servi par le traiteur « DM Traiteur » Je remercie Madame VANDEWALLE, Madame DESORT, Madame MAGNIER et Madame Le Maire pour leur présence. »*

- Dimanche 17 Mars : Concert aux Hemmes

Près de 90 personnes ont assisté au concert de l'Harmonie Batterie Municipale de Marck à la Maison des Islandais, organisé par l'association Passion Patrimoine Marckois. Madame le Maire, Monsieur le Député et les élus ont pu apprécier le répertoire varié de cette matinée musicale dirigée par Fabrice Lévis.

- Lundi 25 mars présenté par Monsieur Quentin WILLAUME : *« projection film « en équilibre sur l'Océan »*

350 élèves des écoles de Marck sont venus découvrir le film « en équilibre sur l'océan » d'Yvan Bourgnon, le célèbre navigateur à la salle Hubert Seban.

A l'issue de cette séance, ils ont pu rencontrer le célèbre navigateur qui s'est prêté au jeu des questions/réponses et échanger avec lui sur l'avenir de notre planète.

En soirée une cinquantaine de personnes, en présence de Madame le Maire, Véronique Deseigne et Laurence Louchez, ont également découvert cette incroyable épopée sur tous les océans du monde.

Le projet SEACLEANER, évoqué par Yvan Bourgnon a permis de clôturer la soirée sur un sujet d'actualité, la pollution de toutes les mers ».

5.3 MANIFESTATIONS A VENIR

- Dimanche 7 avril présenté par Madame Laurence LOUCHET : *« Grande brocante de printemps sur les Avenues Mitterrand, Calais et Verdun avec un défilé musical du groupe « Accoustik Band ». Rassemblement à 10h30 à l'angle de l'Avenue du Verdun et de la Rue du Stade. Venez nombreux !!! »*

Monsieur Quentin WILLAUME explique :

- *« Du 8 au 19 avril : accueil de loisirs 3-15 ans au stade de Marck.*

- Du 8 au 12 avril : stage de Poney pour 26 enfants au Haras de la Côte d'Opale aux Hemmes de Marck.

- Mercredi 17 avril : sortie du Conseil Municipal des Jeunes à Vimy et au musée Louvre Lens avec le comité de Calais du Souvenir Français ».

- Samedi 20 avril présenté par Monsieur Pierre Henri DUMONT : « petit rappel du Road show, démonstration de FORMULE 1 et de concept car Renault à 11h et 16h, village sur la place de l'Europe avec des animations gratuites, simulateurs, atelier Pit Stop, conférences... Entrée libre la journée, nous vous attendons nombreux » ;

Lundi 22 avril présenté par Monsieur Quentin WILLAUME: « 10h30 chasse aux œufs pour les – de 6 ans à la ferme des Aigrettes et à 14h30 pour les enfants du CP au CM2 » ;

- Vendredi 26 avril présenté par Madame Laurence LOUCHET : « Comité des Fêtes - théâtre Restitution des ateliers théâtre de l'école Victor Hugo, 2 classes de CM2 et une classe de CM1/CM2

- Titre : la vie dans mon quartier
- Complexe SEBAN – 14h30 séance réservée aux scolaires, 19h00 séance tous publics
- Gratuit »

- Dimanche 28 avril : cérémonie officielle « journée du souvenir » à 11 heures au monument aux morts.

- Mercredi 1er mai : remise des médailles du travail à 11 heures au complexe Hubert Seban. 72 récipiendaires y seront conviés.

6 - ARTICLE L.2122.22 DU C.G.C.T. :

- Régies :
 - o Régie de recettes Jeunesse : remplacement d'un mandataire suppléant
 - o Régie de recettes « Périscolaires » : nomination du régisseur et d'un mandataire suppléant
 - o Régie de recettes Jeunesse : fixation tarifs séjour Wormhout
 - o Régie de recettes Jeunesse : révision des tarifs des ALSH Eté (au 01/04/19) et des petites vacances scolaires (au 01/05/19)
 - o Régie de recettes « Taxes des services dans les cimetières communaux » : révision des tarifs à compter du 1er avril 2019

Pour information, Madame le Maire fait part de la date de la prochaine séance du Conseil Municipal qui aura donc lieu le jeudi 2 mai 2019 à 19h00 et rappelle que les élections européennes se dérouleront le dimanche 26 mai.

LA REUNION SE TERMINE A 20H45